



Yves Lachapelle  
Directeur général

## Infections nosocomiales : Écllosion de ERV à l'Hôpital Laurentien

Le CSSS des Sommets confirme que l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts est malheureusement aux prises avec une éclo- sion de ERV (*Entérocoques Résistants à la Vancomycine*). Des dépistages sont en cours dans le but d'évaluer l'ampleur de la situation et des mesures exceptionnelles de contrôle et de prévention des infections seront communiquées et mises en place au fur et à mesure selon l'évo- lution de la situation.

Comme l'établissement n'a été que très rarement confronté aux ERV au cours de son histo- ire, nous estimons essentiel de bien vous informer, de vous rassurer et de vous indiquer les mesures à prendre en pareilles circonstances. La présente édition du journal *Point de repère* se veut d'ailleurs une synthèse des réponses aux questions les plus souvent posées au sujet des ERV.

Les ERV, souvent qualifiées de «*bêtes noires*» des hôpitaux, posent un défi important aux établissements du réseau de la santé et des ser- vices sociaux à cause de leur résistance aux antibiotiques et, surtout, du fait qu'elles sur- vivent très bien dans l'environnement.



### Politique des visiteurs : la direction hausse le ton

Pour faire suite aux préoccupations exprimées par plusieurs employés et médecins, le CSSS des Sommets profitera de cette éclo- sion et montera d'un cran le niveau de vigilance, notamment en ce qui concerne la politique des visiteurs. Les heures de visites à l'hôpital sont de 14 h 30 à 20 h 30 et le nombre de visiteurs par personne hospitalisée est fixé à deux personnes en même temps. Trop souvent encore, le person- nel soignant se voit dans l'obligation d'argu-

menter avec la clientèle sur cette question et cela provoque inévitablement une certaine frus- tration. Cette politique, on le rappelle, vise à contrôler et à prévenir les infections et à respecter les usagers pour qui le repos est néces- saire. La direction désire soutenir le travail de son personnel et de ses médecins. Elle enverra, aux médias d'information, un communiqué qui invite la population à respecter à la lettre la politique des visiteurs en vigueur et à maintenir une hygiène irréprochable des mains.

Ce défi en est un collectif et nous demeurons convaincus, qu'ensemble, nous y parviendrons.



### Des précautions particulières sont mises en œuvre :

- Isolement des personnes potentiellement atteintes ;
- Limitation des transferts des usagers à l'interne, sauf ceux considérés comme prioritaires pour des raisons médicales ;
- Mise en place de précautions additionnelles de type «*contact*» pour toutes les personnes potentiellement affectées (port de gants, de blouse, etc.) ;
- Augmentation de la fréquence des désinfections des chambres, des toilettes et des équipements médicaux ;
- Communication aux autres établissements de la situation qui prévaut.

## Foire aux questions

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

### Qu'est-ce que les ERV ?

Les ERV sont des bactéries appelées entéroco- ques qui ont développé une résistance à plusieurs antibiotiques dont la vancomycine. Les ERV ne causent pas plus d'infections que les autres bac- téries mais ils limitent malheureusement les choix de traitement (antibiothérapie).

### Que sont les entérocoques ?

Les entérocoques sont des bactéries qu'on trouve habituellement dans l'intestin. En général, celles-ci ne causent pas d'infections chez les gens en bonne santé. Parfois, ils peuvent causer des infections urinaires, des infections de plaies et, plus rarement, des infections du sang. Ces infec- tions sont acquises lors d'un séjour dans un éta- blissement de soins et peuvent être traitées par une combinaison d'antibiotiques.

### Comment les ERV sont-ils détectés ?

Un échantillon de selles ou un prélèvement rectal analysé en laboratoire permet de détermi- ner la présence de cette bactérie. On dit que l'usager est porteur ou colonisé s'il y a présence de la bactérie sans aucun signe d'infection et infecté s'il y a présence de signes d'infection (ex. : symptômes urinaires, plaie avec rougeur au pourtour, écoulement de pus).



### Comment les ERV se transmettent-ils ?

Les ERV se transmettent principalement par l'environnement en touchant à certains objets contaminés par l'usager (toilettes, poignées de porte, commutateurs de lumière, etc.) et par les mains contaminées. C'est pourquoi, comme dans bien des cas, la meilleure protection demeure le lavage des mains.

Le risque de transmission d'ERV d'une per- sonne porteuse à des membres de sa famille, incluant les femmes enceintes et les enfants, est faible. L'état de porteur pour les personnes en bonne santé ne présente pas de risque particulier. Ce sont les personnes dont la santé est plus fragile, plus vulnérable qui sont davantage à risque.

Le personnel soignant risque très peu d'être infecté par les ERV. Les mains du personnel, si elles sont mal lavées, peuvent être par contre une source de transmission nosocomiale.

### Pendant combien de temps les ERV restent-ils présents dans les selles ?

Les ERV peuvent rester dans les selles pendant plusieurs semaines, parfois des mois. Les personnes porteuses peuvent donc l'être encore au moment d'une nouvelle admission à l'hôpital.

Suite du texte Foire aux questions voir en page 2

## Quelles précautions doivent être prises au moment d'une hospitalisation ?

Il est important d'aviser le personnel soignant si une personne est porteuse d'ERV lors d'une admission ou d'une consultation soit à l'hôpital, soit en centre d'hébergement afin que les mesures soient prises pour empêcher la transmission de la bactérie à d'autres personnes.

La personne porteuse d'ERV sera placée en isolement et des précautions particulières seront prises (ex. : port de gants, blouse, désinfection plus fréquente de l'environnement). De plus, un échantillon de selles ou un prélèvement rectal sera fait afin de vérifier si la personne est toujours porteuse de cette bactérie.

## Comment prévenir la transmission des ERV à la maison ?

Le moyen le plus efficace et le plus simple est que la personne porteuse et les membres de sa famille se lavent les mains régulièrement. Les ERV ne sont pas plus dangereux que les autres bactéries retrouvées normalement chez les personnes que l'on côtoie à tous les jours.

Certains objets ou surfaces de l'environnement, souvent touchés par la personne porteuse, peuvent être contaminés. On devra donc nettoyer la chambre et la salle de bain en utilisant un désinfectant. On peut utiliser de l'eau de javel (1 partie d'eau de javel diluée dans 9 parties d'eau). Les objets et les surfaces souvent contaminés sont la toilette, la barre de soutien, la poignée de la chasse d'eau, les poignées de porte, les commutateurs de lumière, la table de chevet et le téléphone.

Les pansements souillés de sécrétions doivent être jetés dans un sac de plastique fermé. Il n'y a pas de mesure particulière à prendre pour la vaisselle et les ustensiles. Le lavage des vêtements d'une personne porteuse d'ERV peut se faire de façon habituelle avec un détergent commercial courant en utilisant de l'eau chaude ou tiède.

S'il y a une personne malade à la maison dont le système de défense est affaibli, il faut aviser le médecin ou l'infirmière avant le retour à la maison de la personne porteuse d'ERV car des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires.



## Vous recevez ou donnez des soins à domicile ?

Le personnel qui donne des soins à domicile aux personnes porteuses d'ERV doit prendre des précautions particulières afin de ne pas transmettre la bactérie à d'autres personnes. L'utilisation de gants et d'une blouse peut être nécessaire dans certaines circonstances. Ces mesures seront cessées lorsque les résultats des tests de laboratoire indiqueront que la personne n'est plus porteuse de la bactérie.



## Quand doit-on se laver les mains en présence d'ERV ?

- Après être allé aux toilettes ;
- Avant et après avoir donné des soins à la personne porteuse ;
- Après tout contact avec l'environnement de la personne porteuse (ex. : lit, poignées de porte, table de chevet, toilette) et en sortant de la chambre.

Se rappeler que, de façon générale, on doit aussi se laver les mains :

- Avant de préparer, de manipuler, de servir des aliments ou de manger ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué ;
- Après une contamination accidentelle avec du sang ou d'autres liquides biologiques ;
- Lorsque les mains sont visiblement souillées.



### Info-Santé

Pour toute question, la ligne Info-Santé est accessible 24h/24 et 7 jours/7 en composant le 8-1-1.

# Autres nouvelles du CSSS des Sommets et de ses partenaires, en bref...

## Les prix d'excellence en soins infirmiers sont de retour !

Vous avez jusqu'au 15 avril 2011 à 16 h pour mettre en lumière un collègue qui incarne l'excellence dans le cadre des prix d'excellence en soins infirmiers du CSSS des Sommets. Cinq catégories sont proposées cette année : pratique infirmière, prix excellence jeunesse infirmière (29 ans et moins), pratique infirmière auxiliaire, assistance aux soins (PAB, auxiliaire familiale - ASSS) et, en nouveauté, nouvelles graduées (moins d'un an de service). Les formulaires sont disponibles auprès des chefs de service et à la direction des soins infirmiers et de la qualité au poste 4041. Pour le prix excellence jeunesse infirmière, les deux meilleures candidates verront leur candidature soumise aux prix excellence jeunesse de l'Ordre régionale des infirmières et infirmiers Laurentides-Lanaudière (ORILL). Les prix seront remis le mercredi 11 mai prochain dans le cadre de la Semaine de l'infirmière.

## Un guide de l'habitation sociale et communautaire

Le 24 mars prochain, le CLD des Laurentides et le CSSS des Sommets rendront public, en collaboration avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et la MRC des Laurentides, un guide de l'habitation sociale et communautaire. Celui-ci vise à offrir aux municipalités et aux promoteurs de projets des outils pour faciliter et favoriser l'émergence de projet d'habitation. La direction perte d'autonomie liée au vieillissement, la direction des communications et des relations avec la communauté et le comité des usagers du CSSS des Sommets ont participé à la réalisation de ce projet qui servira d'exemple pour les autres territoires des Laurentides. Le document sera disponible sous peu sur notre site Internet au [www.csss-sommets.com](http://www.csss-sommets.com).



## Mois de la nutrition : « Cuisiner ensemble, c'est la recette du plaisir ! »

Les nutritionnistes du CSSS des Sommets rappellent que le Mois de la nutrition est l'occasion idéale pour redécouvrir le plaisir de cuisiner des repas sains, en famille ou entre amis, et pour se transmettre cette belle tradition d'une génération à l'autre ! Venez assister à des démonstrations culinaires en milieu de travail animées par nul autre que des cuisiniers du CSSS des Sommets :

Le mercredi 23 mars 2011 de 11 h à 13 h  
Hôpital Laurentien (cafétéria du personnel, 2<sup>e</sup> étage)  
Animée par M. Gilles Dubois

Le lundi 28 mars 2011 de 11 h à 13 h  
Centre d'hébergement de Mont-Tremblant (salle à manger)  
Animée par M. Jean-Claude Bourdages

## L'importance de porter en tout temps sa carte d'identité

Nous tenons à vous rappeler que le port de la carte d'identité est obligatoire en tout temps. La carte d'identité doit être portée notamment par respect pour la clientèle en ce qui concerne leur sécurité.

Point repère

Réalisation

Direction des communications et des relations avec la communauté  
Centre de santé et de services sociaux des Sommets

Pour nous joindre

819 324-4088

@ alain.paquette.sommets@sss.gouv.qc.ca